

ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,
La rentrée 2023 est comme chaque année à Champagnier plutôt dense en activités et en événements qu'ils soient portés par les associations du village, la commune ou Grenoble Alpes Métropole. Nous pouvons collectivement nous féliciter de ce dynamisme de la vie locale qui tient en grande partie à l'énergie des nombreux bénévoles qui donnent de leur temps pour le plus grand plaisir des champagnardes et champagnards.

Comment ne pas saluer de la même manière l'engagement de 9 ans de Jean-François Plassart qui a donné de son temps comme correspondant du Dauphiné Libéré (voir article page 2) et que nous pouvons tous remercier chaleureusement à l'heure où il souhaite passer à autre chose.

Dans ce numéro de l'Echo Champagnard vous retrouverez aussi des nouvelles de quelques grands dossiers de la collectivité en cours ou à venir. Il y a bien-sûr la bibliothèque qui poursuit sa réorganisation en prévision de son déménagement au printemps, il y a la plateforme de broyage qui reçoit un beau succès et qui sort progressivement de sa phase expérimentale et puis il y a l'évolution du service enfance-jeunesse, qui se réorganise progressivement pour offrir, demain, de nouveaux services aux

habitants de tous âges.

Il y a aussi les dossiers moins visibles, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, qui sont suivis avec attention et pour lesquels nous lancerons très prochainement des phases de dialogue et de concertation avec les riverains concernés. Il y a le PAPI Drac qui rentre en concertation et qui impacte la plateforme des carriers et l'étang du trou aux canards (voir ci-dessous), mais il y aussi le projet de ZAC de la Houille Blanche à Pont-de-Claix mais en limite communale avec Champagnier qui attire toute notre attention et toute notre exigence.

Croyez-le, l'ensemble de l'équipe municipale accompagnée des agents de la collectivité reste attentif aux nombreux sujets auxquels une collectivité doit aujourd'hui faire face. Vous pourrez toujours nous compter à vos côtés pour répondre à vos questions et à vos interrogations.

Chaleureusement,



Florent CHOLAT
Maire de Champagnier
Conseiller métropolitain délégué

| VIE MUNICIPALE |

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

PAPI DRAC

Le Symbhi (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) a organisé au cours du mois de mai 2023 trois réunions publiques sur les communes de VARCES, FONTAINE et GRENOBLE pour présenter le projet d'aménagement du Drac en vue d'améliorer la protection contre les inondations.

Ces réunions ont permis de questionner le public sur son attachement à la rivière et sur les aménagements à envisager pour les riverains aux abords du Drac.



Si vous n'avez pas pu vous rendre à ces réunions une plateforme participative est toujours active à l'adresse suivante :

<https://ditesnoustout.fr/papidrac>

Vous y trouverez des informations sur le projet et un questionnaire qui vous permettra de vous exprimer sur votre rapport au Drac.





JEAN-FRANÇOIS PLASSART, CORRESPONDANT DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Voilà 9 ans que Jean-François PLASSART, correspondant local de presse du Dauphiné Libéré, couvre la vie locale à CHAMPAGNIER. Vous le voyez régulièrement au détour des événements du village et, depuis peu, même les habitants de BRIÉ-ET-ANGONNES et d'HERBEYS se sont habitués à la présence de «Jeff», toujours au rendez-vous pour assurer le rôle d'information et de relais dans la presse locale.

Seulement voilà, après 9 années à parcourir la commune munie de son appareil photo, Jeff souhaite aujourd'hui prendre sa troisième retraite [entendez par là, après sa retraite professionnelle et sa retraite associative], et stopper son activité de correspondant, rôle qu'il ne se voit pas exercer à moitié et pour lequel il a donné beaucoup de son temps ces dernières années. Il promet néanmoins qu'on le retrouvera très bientôt dans d'autres engagements puisque rester inactif n'est définitivement pas dans son tempérament !

Jean-François, nous l'assure, il « garde de ces années le souvenir de rencontres humaines très riches avec la passion transmise par tous ces acteurs de la vie locale et quotidienne ».

La commune de CHAMPAGNIER, comme l'ensemble du monde associatif du village, souhaite chaleureusement remercier Jean-François pour le dévouement et l'abnégation dont il a fait preuve tout au long de ces années pour rendre visible la vie locale et pour informer les habitants.



À savoir

Le Dauphiné Libéré a lancé un appel à candidature afin de recruter un nouveau correspondant local de presse. En l'attente d'un éventuel remplacement, la rédaction du Dauphiné Libéré vous invite à solliciter **Isabelle CALENDRE**, journaliste, pour toute demande de couverture d'événement aux coordonnées suivantes :

 isabelle.calendre@ledauphine.com
 06 85 19 31 90 / 04 76 88 73 48

LA PLATEFORME DE BROYAGE DE LA CROIX VIEILLE

Après une phase d'expérimentation au mois de mars dernier, la plateforme ouvre ses portes dès la rentrée

La commune de CHAMPAGNIER, en association avec Grenoble Alpes Métropole, vous propose, en complément du prêt de broyeur proposé

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/23-reserver-un-broyeur-a-vegetaux.htm>

un nouveau service pour le traitement de vos déchets verts !

La plateforme de broyage, sur le terrain municipal de la *Croix vieille* est mise en service dès la rentrée pour vous permettre de déposer simplement vos déchets verts issus des tailles de haies ou d'élagages.

Les branchages seront ensuite broyés par les services techniques municipaux ou métropolitains et le broyat remis à disposition des habitants.

À noter que la plateforme n'a vocation à traiter que les déchets produits à titre personnel et que seuls les branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm seront admis.

À savoir

Pour accéder à la plateforme vous devez réserver un créneau en mairie aux horaires d'ouverture :

lundi de 13H30 à 17H30,
 mercredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30
 vendredi de 9h00 à 12h00.

 mairie@champagnier.fr
 04 76 98 08 83



Le dépôt des tontes, feuilles mortes et autres déchets verts, ainsi que tout autre type de déchets, quelle que soit la nature est strictement interdit.





L'ÉCO-PÂTURAGE : UN PREMIER BILAN POSITIF



Au printemps dernier, la commune s'est engagée avec succès, aux côtés de la Pension de l'étang, dans l'éco-pâturage. Pratique ancestrale remise au goût du jour, c'est une solution simple et écologique qui améliore le cadre de vie.

Un entretien 100% naturel des espaces verts

L'éco-pâturage, également appelé « éco pastoralisme », est un mode d'entretien des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

Cette pratique consiste en effet à réaliser le fauchage et débroussaillage des espaces verts avec des animaux (en l'occurrence des poneys), au lieu de réaliser des interventions mécaniques.

Un partenariat gagnant-gagnant

Approuvée par le conseil municipal du 27 mars dernier, la convention autorise, sans contrepartie, l'exploitante agricole à faire paître ses poneys Shetland sur certains espaces verts communaux. La convention, valable jusqu'à 3 ans, détermine les règles appliquées entre le propriétaire (la commune) et l'éco-pâtre concernant la mise à disposition des animaux dans ce cadre.

L'éco-pâturage réduit ainsi les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore.

Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès.

CONVENTION DE SOUTIEN À UNE ASSOCIATION HUMANITAIRE

La commune de CHAMPAGNIER a souhaité apporter son concours à Pompiers Humanitaires Solidaires (PHS), une association humanitaire française. Depuis juin, ce soutien prend la forme d'une mise à disposition d'un local communal.

Une vocation humanitaire

L'objet statutaire de l'association PHS est la mise en œuvre de son expérience et de son savoir-faire humanitaire au service des populations en péril ou en difficulté sur le plan national et international.

Ses principales actions consistent à :

- ◇ Porter assistance et secours aux populations en détresse, aux populations dont les systèmes de secours et de soins d'urgence sont fragilisés, aux victimes de catastrophe, dans l'objectif de sauvegarder la dignité et l'intégrité de ces populations ;
- ◇ Assurer des missions de potabilisation d'eau, d'assainissement et de promotion à l'hygiène en faveur des populations en détresse, des systèmes : de santé, éducatif et des collectivités ;

- ◇ Transférer les compétences par le biais de formations/sensibilisations et de mise à disposition des moyens adaptés aux actions.

Elle s'est notamment mobilisée au moment de la guerre en Ukraine.

Le soutien communal

Afin de soutenir cette organisation humanitaire et faciliter son action, la commune lui met à disposition un espace situé dans la Magnanerie (chemin de l'Église), pour une durée de 3 ans. Ce local, utilisé par PHS à titre gracieux, sert principalement à faire du stockage.



DÉCLARATION ANNUELLE DES RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.



@Image de wirestock sur Freepik



Déclaration en ligne : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En savoir +

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
01 49 55 82 22





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après le désherbage en avril et mai dernier, la bibliothèque a lancé une opération de « récolement », jargon de bibliothéconomie qui signifie : « inventorier, mettre en accord la base de données contenant toutes les références bibliographiques des collections de la bibliothèque avec le contenu des rayonnages, en s'appuyant sur les documents physiquement présents ».

Cet inventaire se fait informatiquement en scannant tous les identifiants des documents présents à un instant T dans la bibliothèque, l'identifiant étant matérialisé sur chaque livre par le code-barres apposé lors de son intégration dans les collections de la bibliothèque.

Ces informations sont collectées dans le système informatique de gestion de la bibliothèque. Ce SIGB procède à la comparaison du catalogue avec les identifiants enregistrés et génère la liste des documents manquants et des documents déclassés.

Les documents manquants sont ceux qui ne sont pas classés physiquement à leur place, par exemple un roman adulte rangé parmi les romans ado, mais aussi certains titres n'ayant pas été enregistrés lors de leur prêt. Sont aussi retrouvés les livres toujours enregistrés sur le compte d'un lecteur alors que celui-ci a été rapporté à la bibliothèque.

Les livres déclassés représentent les titres qui ont été désherbés de la base de données mais qui sont pourtant toujours présents dans les rayonnages.

Aussi, ce sont plusieurs piles de livres que les bibliothécaires ont méthodiquement traité, scanné, reclassé puis rangé.

Le temps du récolement, la bibliothèque doit être fermée pour éviter tout mouvement de livres (emprunts et retours de prêt).

En revanche, les emprunts en cours n'ont pas besoin d'être interrompus si les prêts sont bien enregistrés dans le logiciel.

Le récolement est ainsi l'occasion d'assainir le logiciel de prêt, les étagères de la bibliothèque et le catalogue en ligne à partir duquel les usagers peuvent réserver des documents.

Cette base de données toute propre sera à nouveau dépoussiérée dans 2 ans, fréquence recommandée pour réaliser le récolement. Car d'ici-là, d'autres documents auront été déplacés, désherbés, empruntés ...



Un règlement intérieur remis à jour adopté en conseil municipal en juillet 2023

Parmi les éléments à retenir : l'allongement du prêt de 3 à 4 semaines, le rappel des modifications d'horaires en période scolaire et l'extension des horaires d'ouverture pendant les congés scolaires.

De plus, le règlement intérieur mentionne désormais la toute première loi dédiée aux bibliothèques (loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique). Celle-ci définit le rôle primordial des services de lecture publique qui maillent le territoire : garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

À lire à la bibliothèque et sur www.champagnier.fr/au-quotidien/bibliotheque

Une charte de coopération du/de la bénévole en bibliothèque publique

En juillet 2023, le Conseil municipal a adopté une charte pour formaliser l'engagement des bénévoles à la bibliothèque de CHAMPAGNIER mais aussi pour affirmer leur rôle dans le développement de la lecture publique rurale aux côtés de l'agent responsable de la bibliothèque.

La charte énumère un certain nombre de droits accordés par la commune : conditions de travail, sécurité, indemnisation des frais engagés, protection publique, formation.

Qui dit droits dit naturellement devoirs des bénévoles : engagement dans la durée, reconnaissance de l'autorité publique, formation.



www.bibliotheque-champagnier.fr

Mardi 16h à 19h
Mercredi 10h à 12h
et de 15h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h

bibliotheque@champagnier.fr

VACANCES SCOLAIRES
Mercredi de 15h à 19h
Vendredi de 16h30 à 19h





TERRE DE JEUX 2024

DANS MOINS D'UN AN AURONT LIEU LES JEUX OLYMPIQUES ET LES JEUX PARALYMPIQUES À PARIS

Les Jeux olympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux paralympiques de Paris 2024 du 28 août au 8 septembre 2024.



À travers de sa labellisation en 2021, la commune a participé à plusieurs événements : la Semaine Olympique Paralympique, la Journée Olympique Paralympique, la Faites du Sport (avec les communes de JARRIE et de BRIÉ-ET-ANGONNES), l'accueil de Nans PETERS (cycliste français) lors du Cross de CHAMPAGNIER, la mise en place d'une bourse aux jeunes sportifs de haut niveau, etc....

Cet automne, le Département de l'Isère lance un relais Terre de Jeux 2024 entre les communes et structures iséroises labellisées. Le relais parcourt tout l'Isère entre le 2 octobre 2023 et le 26 juillet 2024 avec une arrivée à VIZILLE. Chaque territoire a une période définie où les animations doivent se dérouler.

Les communes de l'agglomération Grenobloise dont CHAMPAGNIER sont invitées à organiser un événement entre le **lundi 2 octobre** et le **dimanche 3 décembre**.

L'objectif est de créer du lien entre les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024 en Isère. Un témoin va être amené d'une collectivité à la suivante par les relayeurs. Des animations pour tous publics seront organisées par les collectivités hôtes avec mise en avant du patrimoine isérois, l'implication du mouvement sportif est fortement encouragée ainsi que celle des élus et des acteurs culturels locaux.

L'Isère compte 77 communes labellisées, 9 établissements de coopération intercommunale, 121 établissements labellisés Génération 2024 et 12 centres de préparation aux Jeux dont le plus près est le Stade Eugène Thénard - Football.



“ PROPOSER UN RELAIS, D'UNE COLLECTIVITÉ LABELLISÉE TERRE DE JEUX 2024 VERS UNE AUTRE, AU SEIN D'UN ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR ”

À VOS AGENDAS ...

La commune de CHAMPAGNIER organise une journée sportive avec le passage du témoin entre les communes de CHAMP-SUR-DRAC, JARRIE et BRIÉ-ET-ANGONNES le **samedi 4 novembre**.

Plus d'informations sur cette journée suivra mais nous pouvons déjà annoncer que Valentine FORTIN fera une apparition.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REMISE CADEAU DE NAISSANCE

Le vendredi 15 septembre, le parvis de l'enfance-jeunesse s'était transformé en un espace de réception, pour les tout-petits et leurs parents.

Chaque année, les membres du CCAS de CHAMPAGNIER organisent une cérémonie de remise des cadeaux de naissance (nichoirs) qui s'adresse aux nouveau-nés. Ainsi, de septembre 2022 à août 2023, 12 naissances ont été enregistrées à CHAMPAGNIER.

Cet accueil permet en outre aux familles de découvrir la structure d'accueil de l'enfance-jeunesse, et d'échanger sur le futur de l'Espace des 4 Vents.

"C'est peu de dire qu'à CHAMPAGNIER, l'enfant a toute sa place et ce, quel que soit son âge" a conclu Jean-Paul Julien à l'issue de la cérémonie.





LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,
Malgré un été caniculaire, mais heureusement avec moins de conséquences sur la nature qu'en 2022, cela nous impose à réfléchir à des actions concrètes, comme la récupération des eaux de pluie, des eaux usées et l'énergie solaire.

L'heure de la rentrée a sonnée pour tous et les champagnards vont recevoir leur nouveau montant de taxe foncière. Notre commune a voulu que nous subissions une hausse inédite, alors que nous subissons déjà une inflation record.

Augmentation incompréhensible avec l'arrivée de la pépinière d'entreprises aux îles de Champagnier et les nouveaux logements, qui permettent à la commune d'avoir une fiscalité pérenne.

N'oublions pas ceux qui vivent avec un revenu moindre sur notre commune.

De nouveau, des cambriolages cet été et le constat des excès de vitesse dans la combe, des solutions de sécurisation seraient les bienvenues.

Bonne rentrée à tous.
À bientôt.

Hubert COLLAUVET, élu de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Avec l'alimentation et le transport, le logement représente en France l'un des premiers postes d'émission de gaz à effet de serre et l'un des premiers budgets des ménages. Sur ce sujet comme sur d'autres, l'intérêt du climat rencontre bien souvent l'intérêt du porte-monnaie.

Depuis quelques années déjà, Grenoble Alpes Métropole porte avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, des politiques ambitieuses en matière de rénovation thermique de l'habitat. Au travers des différents programmes Mur Mur et de la prime Air Bois, ce sont des centaines de foyers métropolitains qui sont accompagnés chaque année pour améliorer leur logement et par la même occasion limiter leur impact sur l'environnement.

En ces temps de canicule, de plus en plus long et fréquent, un logement réhabilité est un gage de confort et d'économie aussi bien en été qu'en hiver. Aujourd'hui la qualité de l'habitat est un enjeu de santé publique et chaque territoire doit y prendre sa part.

Utilisant une disposition prévue par le code général des impôts, le conseil municipal a délibéré lors de sa séance d'août la mise en place d'une exonération partielle de la taxe foncière pour les logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipements destinées à économiser l'énergie. Façon pour nous de soutenir, avec nos moyens, le renouvellement du bâti ancien et les foyers les plus précaires d'un point de vue énergétique.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Florent CHOLAT, Maire de CHAMPAGNIER pour la liste *Champagnier en Commun*

| VIE LOCALE |

RENTRÉE DES CLASSES

Le lundi 4 septembre, ce sont 127 enfants qui ont repris le chemin de l'école. 12 élèves de petite section ont été accueillis et se sont bien adaptés à leur nouvelle vie d'écolier.

L'équipe enseignante est composée de Tania JANCOVICK, la directrice, Laurence LICINIO, Pascale PICCOLOMO, MME DE PASSOS ET MME BOUZIAT

Nous leur souhaitons à tous une année riche en apprentissage et découverte.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CLASSES

PS & MS - Mme Bouziat
12-PS et 15-MS

GS & CP - Mme De Passos
14-GS et 10-CP

CE1 & CE2 - Mme Piccolomo
16-CE1 et 7-CE2

CE2 & CM1 - Mme Jankovic
9-CE2 et 17-CM1

CM1 & CM2 - Mme Licinio
4-CM1 et 23-CM2





VALENTINE FORTIN ...

... UNE CHAMPAGNARDE D'ADOPTION SUR LES CHAPEAUX DE ROUES



Elle est venue en Isère pour l'amour et le sport et elle a choisi notre village comme résidence.

Valentine, d'origine Toulousaine, a 24 ans et habite depuis 3 ans sur la commune de CHAMPAGNIER.

Elle pratique le cyclisme depuis l'âge de 5 ans et pédale sur route avec le team Cofidis et fait partie de l'équipe de France Olympique en tant que cycliste sur piste.

Il n'y a pas que le sport dans la vie de Valentine qui poursuit en parallèle de sa carrière sportive des études à Grenoble École de Management et espère être diplômée en janvier 2024.

Nous souhaitons bonne route à Valentine.



Valentine espère être sélectionnée pour les Jeux Olympiques de PARIS l'année prochaine sachant qu'il y a 4 places pour 5 athlètes.

Nous croisons donc les doigts pour Valentine.

Ce ne seront pas ses premiers Jeux Olympiques car en 2021 elle participait aux JO de Tokyo.

Récemment Valentine a pris part aux championnats du monde à GLASGOW où elle a obtenu une médaille d'argent grâce à la course à l'élimination et une médaille de bronze en poursuite par équipes.

ESPACE CULTUREL NAVARRE - CHAMP-SUR-DRAC

Pour profiter d'une offre culturelle de qualité, vous n'avez pas besoin d'aller loin!

La saison culturelle est lancée dès le samedi 30 septembre dans l'espace culturel Navarre à Champ-sur-Drac.

Tout au long de l'année, il y aura du théâtre, des séances de cinéma, de la chanson française, des concerts, etc.

Pour plus d'information : www.espaceculturelnavarre.fr



Au printemps, la salle accueille plusieurs événements dans le cadre du projet intercommunal "Avoir 20 ans: hier, aujourd'hui et demain" avec les communes de JARRIE, CHAMP SUR DRAC et CHAMPAGNIER.

SÉANCE D'ACTIVITÉS ADAPTÉES



Depuis quelques années, le CCAS, en collaboration avec la Ligue Rhône Alpes APA Concept, propose des séances d'Activités Physiques Adaptées à nos seniors.

Ces ateliers de prévention (risque de chute et vieillissement pathologique), de réadaptation, de réhabilitation (en cas de problèmes de santé existants) et de participation sociale sont pratiqués en groupe de façon conviviale et ludique sans recherche de performance et en douceur.

Les séances sont hebdomadaires et se déroulent à l'Espace les 4 Vents, chaque mercredi de 14h30 à 15h30.

Pour tous les participants (anciens et nouveaux), la première séance est gratuite.

Nous vous invitons donc à venir nombreux, découvrir les Activités Physiques Adaptées qui concernent, entre autres, les personnes vieillissantes et/ou fragiles, en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques.

Afin d'obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Maelle DE PALMA, enseignante des Activités Physiques Adaptées

☎ 06.89.30.07.42

✉ maelle.seanceapa@gmail.com





MISSION LOCALE

LA SEMAINE NATIONALE DES MISSIONS LOCALES



La Semaine Nationale des Missions Locales a lieu du 11 au 20 octobre 2023, plus de 1000 événements sont attendus sur toute la France...

Pour cette occasion, la Mission Locale organise un Job Dating Intérim à destination des jeunes de 16 à 25 ans

le jeudi 19 octobre 2023
de 9h à 12h30
à la Mission Locale 205 chemin des Mattons 38220 Vizille

ADF 38

L'ADF38, une association d'aide à domicile aux familles de l'Isère, créée en 1970 qui se consacre à apporter une aide aux familles en collaboration avec la Caf et le Département de l'Isère.

Depuis janvier 2021, la CAF de l'Isère a mis en place un **dispositif d'aide et d'accompagnement à la parentalité à domicile à destination des familles confrontées à un événement** (grossesse, naissance, maladie, séparation, décès, insertion socio-professionnelle du parent, déménagement, etc.).

ADF38 intervient au domicile missionnée par la CAF de l'Isère en fonction des besoins des familles. Ces interventions sont réalisées par des professionnels qualifiés et diplômés :

- Des Aides à Domicile (AD) pour l'entretien courant du logement,
- Des Technicien.ne.s de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour l'accompagnement des parents et la prise en charge des enfants (soutien éducatif, prise en charge du quotidien)

Ces interventions sont prises en charge par la CAF de l'Isère avec une participation financière de la famille adaptée à son quotient familial (de 0.26 € à 11.88 € de l'heure).

Afin de bénéficier de ce dispositif, les familles peuvent contacter directement l'antenne ADF38 la plus proche de chez eux afin d'en faire la demande :

Antenne de GRENOBLE

☎ 04 76 33 66 33,

✉ accueil@adf38.fr



« On a tous besoin d'un coup de main à un moment donné »

OUVERTURE DE LA CHASSE

À savoir

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée par arrêté n° 38-2023-06-12-00014 pour le département de l'Isère

**du 11 septembre 2022 à 7 h
au 29 février 2024 au soir.**



Le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil à Grenoble et finit une heure après son coucher. Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et oiseaux de passage sont fixées par arrêté ministériel.

Sur le territoire de la commune, la chasse est fermée le vendredi comme sur l'ensemble du département et le lundi. Les jours de battues, les zones de chasse sont signalées par des panneaux pour une sécurité maximale.

Pour favoriser le développement de la faune sauvage, l'Association Communale de Chasse Agréée de CHAMPAGNIER (A.C.C.A) met une partie de son territoire en réserve où la chasse y est interdite.

Prenant en compte la sécurité des personnes, la chasse est interdite sur les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations.

Land Share est une application mobile conçue par la Fédération des Chasseurs de l'Isère. Elle vise à informer en temps réel, les autres usagers de la nature des battues en cours.

Dans les faits, les chasseurs renseignent leurs différentes zones de chasse sur une application interne : Protect Hunt. Le jour J, ils activent la zone de chasse concernée et renvoient l'information sur une seconde application, grand public.



Pour Champagnier, seules les battues déclarées par l'ACCA sont répertoriées. Des chasseurs individuels sont susceptibles de chasser sans que leurs zones de chasse ne soient répertoriées dans l'application. De plus, ces déclarations ne sont pas forcément exhaustives et restent potentiellement approximatives.



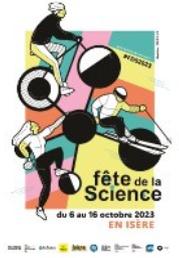


À VENIR

14 OCTOBRE / FÊTE DE LA SCIENCE 2023



Tous les ans au mois d'octobre, dans toute la France, la Fête de la science est une occasion de découvrir le monde des sciences et de rencontrer les femmes et les hommes qui font la science d'aujourd'hui. Un rendez-vous à ne pas manquer pour participer à des animations scientifiques, visites de laboratoires, conférences-débats, expositions, ateliers...



Découvrir le programme :

https://lacasemate.fr/temps_forts/fete-de-la-science-2023-en-isere/

Pour une 1^{ère} participation de CHAMPAGNIER, la bibliothèque municipale et le service enfance jeunesse vous invitent à participer à un atelier intitulé "Jeu de piste écolo" le samedi 14 octobre de 14h à 17h à l'Espace des 4 Vents

Venez donc tous participer à ce jeu de piste avec différentes étapes proposant chacune des énigmes avec des questions sur l'environnement (l'eau, l'air, les déchets, la biodiversité, les gestes du quotidien etc...), jeu à partager pour toutes les générations.

Gratuit et pour tout public (les questions sont adaptées aux différentes tranches d'âge)

- ✍ À partir de 14h30 : lancement du jeu et heure de conte
- ✍ À partir de 17h : goûter partagé participatif (chacun apporte un goûter fabriqué soi-même)

18 OCTOBRE / LES 10 JOURS DE LA CULTURE

Les 10 Jours de la Culture rassemblent une centaine d'événements dans plus de 30 communes métropolitaines, 50 partenaires institutionnels et associatifs, dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, cirque, cinéma, musique, expositions, danse, lectures, street art...

Orchestrés par la Métropole et en lien étroit avec un grand nombre de communes, ces événements se déroulent dans de grands équipements métropolitains comme la MC2 ou l'Hexagone, mais aussi dans de nombreuses salles de spectacle du territoire, bibliothèques, lieux de patrimoine, salles des fêtes ou encore en extérieur.

À partir de 2024, les 10 Jours de la Culture changeront de saison.

L'événement aura lieu en avril.

La commune de CHAMPAGNIER va recevoir un spectacle de magie et d'illusion proposé par la compagnie Aux Tours du Rêve.

C'est un spectacle de magie très visuel, interactif, varié pour se connecter à la Magie de la Nature, ses différents éléments et comment notre imagination peut nous inviter à recycler de façon inattendue et... magique !



Mercredi 18 Octobre
18h30
Espace des 4 Vents

Spectacle tout public
durée 1H20

Entrée libre dans la limite
des places disponibles

Plus d'infos sur
www.champagnier.fr

En savoir +

Spectacle avec David COVEN, magicien vu dans l'émission « Le plus grand cabaret du monde ». Grand prix spécial du jury au Mondial de la Magie de Monaco ; et Luc PARSON, Magicien - Ventriloque, directeur de l'école de magie de GRENOBLE, émissions TV avec Michel DRUCKER, Miss France etc...

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/242-les-10-jours-de-la-culture.htm>



Dispositif 2kg de Culture

Il est demandé à chaque visiteur d'apporter 2Kg de nourriture qui seront distribués aux familles dans le besoin.

Toutes les denrées alimentaires récoltées seront transmises à la Banque Alimentaire.

Plus d'information :
2kgdeculture.com

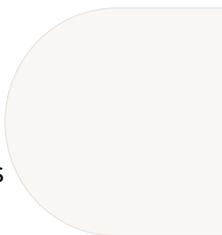




À VENIR

1^{ER} OCTOBRE / MÉTRORANDO

Rendez-vous à tous les randonneurs
Le dimanche 1^{er} octobre prochain pour
MétroRando, la randonnée de la Métropole
Départs entre 8h et 10h30
du COL DE PORTE sur la commune de SARCENAS



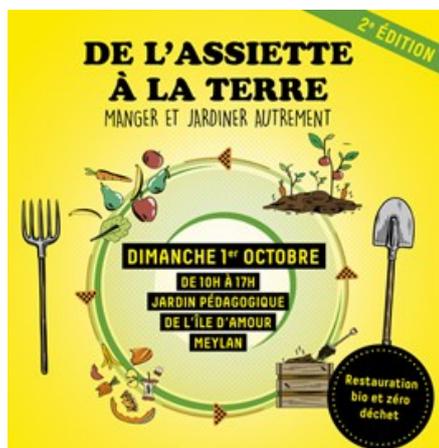
La randonnée métropolitaine s'inscrit dans le cadre du mois de la transition alimentaire : des produits locaux seront servis sur les points de ravitaillement mais cela ne dispense pas les randonneurs de prévoir leur pique-nique. Les 3 circuits proposés aux randonneurs emprunteront des sentiers balisés sur les communes de SARCENAS, PROVEYSIEUX et SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE.



Les inscriptions se feront au préalable en ligne
[grenoblealpesmetropole.fr/sentiers](https://www.grenoblealpesmetropole.fr/sentiers)

Pour tout renseignement complémentaire <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/236-metrorando.htm>

1^{ER} OCTOBRE / DE L'ASSIETTE À LA TERRE



La Métropole de Grenoble invite les curieux, citadins trieurs de déchets alimentaires ou jardiniers amateurs, à la seconde édition « *De l'assiette à la terre* », le 1^{er} octobre de 10h à 17h au jardin pédagogique de l'île d'amour.

Cette journée d'animations pour apprendre à consommer et jardiner autrement s'inscrit à la fois dans le cadre du mois de la transition alimentaire (octobre) et du mois de la réduction des déchets : consommons autrement (novembre).

Les visiteurs pourront déambuler dans le jardin, participer aux animations et ateliers pédagogiques pour découvrir des techniques permettant de mieux consommer de la cuisine au jardin.

Au programme

- ⊗ Atelier de fabrication d'un bocal de légumes lactofermentés,
- ⊗ Découverte de la culture en lasagne,
- ⊗ Ateliers de fabrication et décoration de sacs et emballages vrac,
- ⊗ Jardiner zéro déchet (découvrir les techniques simples pour s'éviter des trajets en déchèterie tout en soignant son jardin),
- ⊗ Distribution du compost issu des déchets alimentaires pour nourrir ses plantes
- ⊗ Découverte du lombricompostage.

Mais aussi

- ⊗ Escape game toute la journée
- ⊗ Spectacle de clown pour les enfants
- ⊗ Une conférence : « Notre composteur a de l'énergie à revendre ! » par Renaud DE LOOZE
- ⊗ Découverte de la biodiversité du sol
- ⊗ Visite guidée du jardin pédagogique

Possibilité de se restaurer sur place, un food truck sera présent

Le programme est disponible sur le site internet de la Métropole [grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Pour certains ateliers, une inscription est requise.





À VENIR

11 NOVEMBRE / COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE



La cérémonie de commémoration et l'inauguration de la restauration du monument aux Morts aura lieu

Samedi 11 novembre à 11h
au Monument aux Morts

Elle sera suivie d'un pot de l'amitié à la mairie, salle du conseil.

Tous les Champagnards, petits et grands, sont invités à y participer.

18 NOVEMBRE / CONCERT « TRIBUTE TO U2 »

Après Best of Floyd, La MJC- Maison pour tous, le RIA et le Sou des Écoles vous invitent le samedi 18 novembre prochain (20h) à l'Espace des 4 Vents pour une soirée Best of U2.

Dans le cadre de sa tournée "4U2 live expérience on tour", 4U2, l'unique tribute Franco- Irlandais présente un show où sont repris les plus grands standards et succès de U2 et les titres inédits issus de leurs différents albums; pour un concert inoubliable et riche en émotion.

Depuis plus de 10 ans et 250 concerts en France et à l'étranger (200 000 spectateurs), et après un passage aux arènes de Fréjus cet été, 4U2 fera une halte à CHAMPAGNIER (et oui!) pour son premier concert en région Grenobloise et pour nous distiller avec passion le son pop rock propre au légendaire U2 mondialement reconnu depuis quatre décennies.

Prix des places 20 euros - Billetterie ouverte à partir du 4 septembre.

Un premier article présentant ce concert est paru en juin 2023 dans le n°55 de l'Echo Champagnard. Des flyers vous précisant les modalités de réservation ont été distribués dans vos boîtes à lettres avant l'ouverture de la billetterie afin de faire en sorte que les champagnards puissent être les premiers à être informés et puissent ainsi réserver leur place en priorité. Beaucoup l'ont fait et c'est heureux. Attention, le numéro de téléphone inscrit au dos de ces flyers n'est plus accessible et, compte tenu du nombre limité de places restant, il est probable qu'au moment où ce numéro de l'Echo Champagnard paraîtra il ne reste que peu ou plus de places.

Cette soirée est organisée par des bénévoles des trois associations organisatrices avec l'aide des services municipaux et le soutien de la municipalité.

Au plaisir de vous y retrouver.

L'équipe d'organisation du concert.



26 NOVEMBRE / VIDE-GRENIER



Le Sou des écoles organise la 27e édition du vide grenier de CHAMPAGNIER le dimanche 26 novembre à l'Espace des 4 Vents.

Les bénéfices de cet évènement serviront à financer les sorties et les projets de l'école.

Pour plus d'informations, vous inscrire en tant qu'exposant ou pour vous porter bénévoles...

... N'hésitez pas à nous contacter à

videgrenier.champagnier@gmail.com

2024 / AVOIR 20 ANS



Dans le cadre de l'évènement "Avoir 20 ans" qui aura lieu au printemps 2024, les organisateurs ont sollicité Brigitte TESSIER pour réaliser une intervention en arts plastiques autour de ce thème.

Brigitte TESSIER propose la création d'une très grande œuvre collective intergénérationnelle de collage.

Pour cela, elle a besoin de nombreux vieux magazines comme Paris Match, Elle, Marie Claire, Géo, Science et

Vie et tout autres magazines des années '50, '60, '70, '80, '90 etc., jusqu'à nos jours et ainsi permettre à chaque génération de trouver dans ces magazines l'ambiance de leurs vingt ans et de construire un collage à l'image de leur jeunesse passée, présente et pour le futur... on inventera !

Merci d'avance pour votre collaboration.





RETOUR EN IMAGE

8 SEPTEMBRE / FORUM



Le vendredi 8 septembre, le forum des associations s'est tenu à partir de 17h30 à l'Espace des 4 Vents.

Coordonné par la commune, cet événement a rassemblé les associations champagnardes ainsi que plusieurs associations des communes voisines venues pour présenter leurs différentes activités.

Les champagnards ont ainsi pu découvrir, se renseigner et s'inscrire aux différentes activités proposées.

Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a clôturé cette manifestation.



| VIE MÉTROPOLITAINE |

ÉLAGAGE

SENSIBILISATION DES USAGERS À TAILLER LEURS VÉGÉTAUX EMPIÉTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

A la rentrée, c'est le moment d'élaguer !



Comme chaque année, et spécialement après l'été, de nombreux arbres et buissons empiètent sur le domaine public entraînant de sérieuses difficultés dans le ramassage des poubelles par les services de collecte des déchets de la Métropole. En effet, une végétation mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences : gêner voire empêcher le passage des camions poubelle, dégrader les véhicules, blesser des agents...

De plus, cet empiètement sur les voies de circulation peut également empêcher l'intervention de services de secours comme un camion de pompiers.

Pour rappel, l'entretien des arbres et haies en limite de voie publique est d'ailleurs une obligation, conformément à l'article 9.4 du Règlement de Collecte Intercommunale de Grenoble Alpes Métropole : « *La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépend en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation...* ». En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait-être engagée.

La Métropole appelle donc à votre plus grande vigilance pour entretenir vos végétaux et éviter ces désagréments, en particulier à l'automne.

La période la plus propice pour tailler ses végétaux est d'octobre à janvier.

Et pour réduire vos déchets verts, pensez au broyage. Déposé au pied de vos plantations (paillage), le broyage de bois a de nombreux avantages : conserve l'humidité, limite le désherbage nourrit et protège le sol...

La métropole propose même un dispositif de prêt de broyeur dans certaines communes.

Plus d'information sur

www.grenoblealpesmetropole.fr/dechetsverts

Les services de collecte vous remercient d'avance pour votre collaboration.





PERMANENCES ARCHITECTURALES

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Philippe MAURIN, architecte conseil, vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

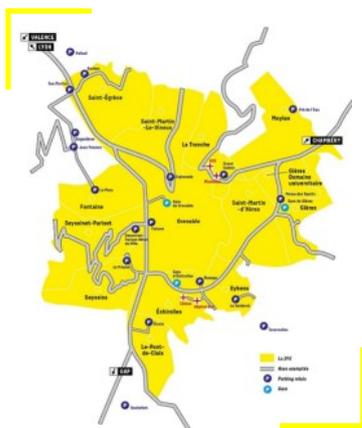
Si vous êtes intéressé, prenez rendez-vous auprès de la Métro au **04 57 38 50 59**

à CHAMPAGNIER
le mercredi 22 novembre
De 9 h à 12 h

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

Depuis le mois de juillet, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est déployée, pour les véhicules de particuliers, sur 13 communes de la Métropole grenobloise : ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GIÈRES, GRENOBLE, LA TRONCHE, LE PONT DE CLAI, MEYLAN, ST-ÉGRÈVE, ST-MARTIN-D'HÈRES, ST-MARTIN-LE-VINOUX, SEYSSINET-PARISSET, SEYSSINS.



Cela signifie que les voitures particulières et les deux-roues à moteur « non classés », ou Crit'Air 5, ne pourront plus circuler dans les 13 communes de la Métropole grenobloise faisant partie de cette ZFE **du lundi au vendredi entre 7h et 19h**.

La ZFE métropolitaine est non-permanente, il est donc possible de circuler à l'intérieur de la ZFE le soir après 19h, le week-end et les jours fériés quel que soit le Crit'Air de votre véhicule.

Cette ZFE est rendue **obligatoire** sur le territoire de la métropole par la Loi Climat et résilience de 2021 et par le Plan de protection de l'atmosphère adopté en 2022.

La mise en œuvre sera progressive dans le périmètre de la ZFE



7 juillet 2023

Interdiction de circulation des véhicules classés **Crit'Air 5** (diesel d'avant 2001, essence d'avant 1997).



1er janvier 2024

Les véhicules classés **Crit'Air 4** (diesel d'avant 2006) seront interdits dans la ZFE.



1er janvier 2025

Extension aux véhicules classés **Crit'Air 3** (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006).

Horizon 2030



La Métropole projette par ailleurs une « sortie du diesel » à horizon 2030 (interdiction des véhicules **Crit'Air 2**, éventuellement uniquement diesel) qui fera l'objet d'une procédure de consultation réglementaire spécifique ultérieurement.

ZFE ZONE POUR LES VOITURES ET LES DEUX-ROUES À MOTEURS : DES AIDES POUR CHANGER DE MOBILITÉ

Pour accompagner les ménages concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule, Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ont mis en place un dispositif de conseil et d'aides financières, adaptés aux habitants.

Conseils personnalisés et aides financières accessibles

Un élément central de ce dispositif est la mise en place de conseils personnalisés. Les habitants de la métropole peuvent bénéficier de conseils adaptés à leur situation spécifique pour les aider à trouver la meilleure solution de mobilité durable.

Des aides financières sont disponibles, sous conditions de ressources, à travers des parcours d'aides flexibles : le changement de mobilité ou le renouvellement du véhicule.

Un soutien concret aux mobilités actives et partagées

Le dispositif d'accompagnement à la ZFE grenobloise met l'accent sur l'aide aux mobilités actives (le vélo, la marche...) ainsi que sur les modes de transport partagés comme les transports en commun, le covoiturage et l'autopartage. Changer de mode de déplacement, c'est moins polluant, c'est bon pour la santé et c'est souvent moins cher !

Des aides au renouvellement des véhicules

Les habitants concernés par la ZFE peuvent avoir accès à des aides financières au renouvellement de leur véhicule polluant, les aides financières locales sont cumulables avec des aides nationales.



Pour plus d'informations rendez-vous sur zfe.grenoblealpesmetropole.fr



Prenez rendez-vous sur zfe.grenoblealpesmetropole.fr ou au 04 38 78 38 70

ZFE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ

SMMAG

FRANCE NATION VERTÉ





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) :
04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) :
04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'Église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 99 83 72
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
à 19h.
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
biblitheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99
urbanisme@champagnier.fr

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h

| AGENDA |

OCTOBRE

Dimanche 1^{er} octobre - entre 8h et 10h30 / Sarcenas
Métrorando

Dimanche 1^{er} octobre - de 10h à 17h / Jardin pédagogique
De l'assiette à la terre

Samedi 14 octobre - 14h30/17h / Espace des 4 Vents
Fête de la science - Jeu de poste écolo

Lundi 16 octobre - 19h / Mairie
Réunion du conseil municipal

Mercredi 18 octobre - 18h30 / Espace des 4 Vents
Les 10 jours de la culture - Spectacle de magie

NOVEMBRE

Samedi 4 novembre
Célébration du Relais Isère Terre de Jeux 2024

Vendredi 10 novembre - Espace des 4 Vents
Tournoi de badminton

Samedi 11 novembre - 11h / Parc Velten
Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 et
inauguration de la restauration du monument aux Morts

Samedi 18 novembre - 20h / Espace des 4 Vents
Concert 4U2

Samedi 18 novembre - de 9h à 12h / Mairie
Permanence architecturale

Dimanche 26 novembre - Espace des 4 Vents
Vide-grenier du Sou des écoles

DÉCEMBRE

Samedi 9 décembre
Fête de Noël

Mardi 12 décembre - Espace des 4 Vents
Spectacle de Noël du foot

Judi 14 décembre - 15h / Espace des 4 Vents
Goûter des anciens

Dimanche 17 décembre - Espace des 4 Vents
Spectacle MC2

Lundi 18 décembre - 19h / Mairie
Réunion du conseil municipal



Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : septembre 2023

Réalisation, impression et distribution : commune de Champagnier (38800 place de l'Église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Crédit photos : Commune, Mairie, Jeff PLASSART, Image Freepik

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »

Tirage - 650 exemplaires





MESSAGE DE LA DIRECTION DES SÉCURITÉS DE LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

CATASTROPHES NATURELLES

Nombre d'entre vous ont subi dernièrement des phénomènes météorologiques qui ont généré de nombreux dégâts sur vos communes, notamment de la grêle. Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) précise que les demandes formulées au titre d'événements tels que l'action directe du vent, la tempête, le poids de la neige sur les toitures (en dehors des avalanches), le gel, la foudre et la grêle

ne sont pas recevables au titre de la procédure "catastrophes naturelles". En effet, les dommages en résultant peuvent être couverts par le champ assurantiel (cf. loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles). Les habitants concernés par ces dégâts doivent se rapprocher de leur assureur et de se conformer aux mentions inscrites dans leur contrat respectif.

En revanche, les phénomènes comme les inondations, les crues torrentielles, les mouvements de terrain, la sécheresse, les séismes et les avalanches sont éligibles à la procédure catastrophe naturelle sous réserve que les biens endommagés soient des biens assurables : voiture, bâtiments, etc.

Ce qui exclut donc les infrastructures routières.



LES ÉVÉNEMENTS NATURELS ET LES BIENS NON PRIS EN CHARGE PAR LE RÉGIME CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT)

La garantie instaurée par la loi du 13 juillet 1982 couvre les événements naturels non assurables.

Certains événements naturels et certains dommages n'entrent pas dans le champ d'application de cette garantie.

1. Les conditions d'application du régime CatNat

Point de départ, deux conditions doivent impérativement être remplies pour que les biens (1) endommagés par une catastrophe naturelle soient indemnisés :

- les biens doivent être couverts par un contrat d'assurance « dommages aux biens » ;
- l'état de catastrophe naturelle doit être constaté par un arrêté interministériel.

En outre, le lien de causalité entre la catastrophe naturelle constatée et les dommages subis doit être établi (rôle de l'expert d'assurance).

Autre condition, la loi créé un délai de prescription : aucune demande communale de reconnaissance ne peut donner lieu à une décision favorable lorsqu'elle intervient 18 mois après la date de début de l'événement naturel qui y donne naissance.

(1) Rappel des biens garantis :

- les habitations et leur contenu ;
- les installations industrielles et commerciales et leur contenu ;
- les bâtiments des collectivités locales et leur contenu ;
- les bâtiments agricoles y compris les récoltes, les machines, les animaux se trouvant à l'intérieur ;
- les serres, à l'exception des cultures ;
- les véhicules terrestres à moteur ;
- les accessoires et équipements automobiles, s'ils sont couverts par le contrat ;
- les clôtures, murs de soutènement ou fondations, s'ils sont couverts par le contrat ;
- les frais de démolition, de pompage et de nettoyage ;
- les forêts assurées par un contrat dommages aux biens

2. Les événements naturels exclus

N'entrent pas dans le champ d'application de la loi de 1982 :

- le vent ou la tempête, sauf, et uniquement dans les départements et collectivités d'outre-mer, les vents cycloniques de grande ampleur (supérieurs à 145 km/h en moyenne sur 10 mn ou 215 km/h en rafales) ;
- la grêle ;
- la neige (le poids de la neige), sauf les avalanches ;
- la foudre ;
- le gel ;
- l'infiltration d'eau sous les éléments de toiture par l'effet du vent, sans dommage aux toitures ;
- l'incendie de forêt.

3. Les biens non pris en charge

N'entrent pas dans le champ d'application de la loi de 1982 les biens non assurés, les biens non couverts par les contrats d'assurances socles, ou les biens relevant d'autres dispositifs d'indemnisation.

À titre d'exemple, ne sont pas pris en charge, en raison de l'application d'autres modalités de couverture :

- les dommages corporels ;
- les dommages causés aux récoltes non engrangées, aux cultures, aux sols et au cheptel vif hors bâtiment (l'indemnisation est régie par le code rural et de la pêche maritime) ;
- les dommages subis par les corps de véhicules aériens, maritimes, lacustres et fluviaux, les installations d'énergies maritimes renouvelables, ainsi que les marchandises transportées ;
- les terrains, les plantations, les sépultures, les voiries, les ouvrages de génie civil, les clôtures, les murs de soutènement, les canalisations, ... qui sont généralement exclus des contrats d'assurances ;
- les dommages non directement liés à la catastrophe (contenu des congélateurs si le congélateur lui-même n'est pas endommagé, ...) ou les frais annexes (pertes de loyers, remboursement d'honoraires d'experts d'assurés, frais de déplacement, frais de règlement, ...)
- les pertes d'exploitation liées à des dommages indirects (sauf si elles sont couvertes par le contrat d'assurance).

4. Couvertures alternatives pour les dommages et biens non pris en charge : contrats d'assurance classique et fonds publics

Les dommages et les biens non pris en charge par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles peuvent relever d'autres mécanismes de couverture (assurances ou fonds publics).

D'une part, pour les assurances :

Événements naturels / biens Garantis

Vent (sauf vents cycloniques de grande ampleur uniquement dans les départements et collectivités d'outre-mer) ==> Garantie TGN (Tempête, Grêle, Neige)

Neige (sauf avalanches) ==> Garantie TGN

Grêle ==> Garantie TGN

Foudre ==> Garantie incendie

Gel ==> Garantie dégâts des eaux ou garantie gel

Perte d'exploitation indirecte ==> Garantie spécifique

Incendie de forêt ==> Garantie incendie

D'autre part, plusieurs fonds publics ont été créés par le pouvoir législatif :

- Le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA), institué par la loi du 10 juillet 1964. Ce fonds couvre les biens endommagés causés aux récoltes sur pied ou non engrangées, aux cultures, aux sols et au cheptel vif hors bâtiments affectés aux exploitations.
- Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, institué par la loi du 02 février 1995. À l'origine, ce fonds était destiné à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur. Son utilisation a ensuite été élargie à d'autres catégories de dépenses.

